

Fiche pratique : Aménagement d'une surface (changement d'affectation, de destination)

R421-17g code de l'urbanisme

Pièces à fournir :

- Formulaire CERFA
- DP1 – Plan de situation
- DP 2 – Plan de masse
- DP 4 – Plan des façades et toiture (si modifiées)
- DP 5 – Notice explicative
- DP 6 – Document graphique
- DP 7 & DP 8 – Photographies

Merci de vous référer à la fiche explicative des différents plans

Projet soumis à déclaration préalable si :

La transformation de + de 5m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher (ex : garage transformé en chambre)



Si les travaux portent sur plus de 20 m² et engendrent une surface de plancher supérieure à 150 m² = Permis de construire + architecte